



## PROSTITUTION MINEUR

-----  
Par ARL

Bonsoir,

J'ai été convoqué aujourd'hui par la gendarmerie pour prostitution sur mineur. Ils m'ont signalé que j'ai rencontré une fille sur internet qui se faisait passer pour une fille de 23 ans mais qu'elle avait enfaite que 17 ans.

La gendarmerie à confirmer que sur l'annonce et sur les paroles de cette fille qu'elle indiquait bien 23 ans et pas 17 ans.

J'ai raconté l'ensemble des faits à la police. Mais voilà qu'en j'apprends que je peux avoir 3 ans de prison avec 75 000? d'amende ça m'a fait très peur. J'ai été auditionné aujourd'hui et je suis reconvoqué demain pour récupérer la décision du procureur.

Est ce bon ou mauvais signe ? Je ne nie pas du tout les faits que j'ai eu une relation avec cette fille mais j'ai été trompé sur son age. Son physique joue également à son avantage car elle n'a pas le corps d'une fille (elle a 17ans).

Que dois je faire ? Je vous remercie pour ce qui pourront m'aider et qui comprendront que je suis de bonne foi.

-----  
Par ESP

Bonjour

Vous vous faites peur en regardant les peines maximales.

Ont de peut préjuger, mais si les autorités ont la preuve du mensonge sur l'âge et si vous faites preuve d'humilité et franchise.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2532]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2532[/url]

-----  
Par memeringpruvosttoge17

Mes Véronique Castel et Owen Pruvost Merling Macron SCP D'Avocats Associés Titulaires (Conseils I7 ) 01 Rue le Dr Darmon à La Rochelle I7000 Tel 0546347980 Sur RV Exclusivement  
et sur <https://cabinet.leah-care-owen-merling-pruvost>  
sur fb (mais pas que )facebook à owen pruvost merling macron

(sur ecoutes legales motivees cov19 .. depuis et bien avant meme le 211219 9H30 am = ici enieme avenant et nouvel du meme 12X121 (copyright inpi secure) qui complète tous les autres et hypothetiques possibles et en sus depuis le point de départ de l'action commune bien avant même le 211219 9H30 am en consequence pour la enième fois et nouvelle ce meme 12 XV 21 merci à vous procureur May TGI La Rochelle I7 donc d'en tenir compte et de me regler en mes bons honoraires en mode tarif d'urgence et de réfère face à la presente et enième en ma qualite (dont mais pas que ) donc ici d'avocat et toujours avec les et toutes les reindexations annuelles et des couts de la vie et des menages et en suivant toujours l'indice INSEE et de referencement et progressif revu tous les I XI ET I OI de chaque annee civile et calendrier depuis l'annee I784 au I5 NOV 21 (meme par delà ) en reponse de l'action commune et liee au cov19 mais pas que depuis et bien avant meme le 211219 9H30 am donc face ici à cette enième presente de enieme avenant et nouvel merci de me le reporter (lui aussi ) donc là aussi en attente de mes honoraires ici d'avocat (mais pas que ) donc sur ma lettre et d'opere (cf cfce : action commune ) que je recevrai en sus des deux autres par voie de rar avec ar en mon domicile contre emargement etant donne que je ne serai nullement convoque (vu déjà et à diverses reprises à ce sujet avec vous donc procureur may thierry tgi la rochelle le 21920 mais pas que est largement suffisant ? n'est-ce pas ? ) ..

ME PRUVOST MÉRLING Owen (Avocat I7 )  
(dont) Lauréat du DIU en droit médical et  
de Santé Publique France /USA CNRS.INSERM  
de la Faculté Droit et Santé de Lille (59 )

UFR D'état H.Warembourg  
Inscrit près les barreaux de Paris Washington NY  
et de celui de La Rochelle -Rochefort du ressort  
de la Cour d'Appel de Juridiction de Poitiers  
et près - the International Mondial Penal Court  
of the Law Globalization so the famous Law World .

-----

Réponse a Utilisateur ARL Posté le 11 XI 21 17H51

Cher Client ,

Avouez tout de meme que vous avez des idées très étranges 'dans la tête " . bref .. (ici je ne suis pas en reponse de ma fonction principale de medecin medecin du ssa ) mais comme avocat conseil -avocat toge 17 partagée avec ma consoeur Me Castel Véronique penalement tout vous est entièrement opposable et effectivement vous encourez 3 ans d'emprisonnement et 75 000 E d'amende les forces de l'ordre vous ont tres bien renseigne ( a moins de demontrer à la requisition par exemple que vous avez ete sciemment dupe par cette fille de 17 ans et non pas alors agee de 23 comme elle vous l'a fait croire" je ne vois d'autre issue alors et hypothetiquement loisible et d'action , pour ce faire requerez des temoignages ecrits et coherents surtout donc de personnes pouvant prouver au ministère public le bien fonde et legitime de votre requête , par exemple etiez vous 'alone " des lors et au moment des connexions sur ce site de rencontre pornographique si non , demandez des temoignages ecrits de personnes ou non qui vous auraient assiste? (durant tous les echanges à caractère pornographique et de rencontre ) ( je ne vous juge pas je vous alerte juridiquement que cette situation est tres grave et à ne pas prendre à la legere de 'she's like the wind de patrick swayze " vous pourriez aussi etre inquiete pour incitation à la debauché , pedophilie et de pedo et cyber pornographie par usage et detourne de sequences videophiles , de detournement de la morale et des moeurs , et en trotre de volontairement la soustraire à l'obligation parentale car elle est mineure 17 ans pour comme le tend si bien IOPJ l 'amener à se prostituer et par dont violences en reunion , viols en tournante de violences verbales et physiques en trotre et pire encore avec presence d'acte de barbarie et de tortures de sevices sexuels , par personne disposant de l'autorite , je vous rappelle que là mon cher client vous avez tout faux c'est vous l'adulte ! donc .. le cabinet castel ne doute pas de votre bonne foi mais comme le souligne si bien virgi" une amie et consoeur la preuve ! la preuve ! amenez nous la preuve ! il faut la preuve ! la preuve ! je vais vous prodiguer un moyen simple qui pourrait vous aider ( nous sommes sur ecoutes legales et de traçabilité cf ci dessus donc en regard de la loi française et republicaine la "violation de methodes internes de la professiion de conseil avocat ne pêt m etre opposable et en sus initialement je n'appartiens à aucun ordre pro dont medecin inclus ) .. que les choses soient claires ! je defends simplement vos interets mais 'je n'en pense pas moins de vous car c'est totalement inacceptable !! " mais là vous risquez de prendre tres cher et j'ose esperer avec vero ma chère consoeur que vous en retiendrez la leçon " donc au lieu de pleurnicher comme une petite l .. " desole " mais les faits sont là eux il convient selon moi le conseil avocat que je suis Me Owen Pruvost Merling Macron (je pense que meme vero n'y aurait pas songé ) et pourtant aux yeux de la loi votre adversaire va succomber à l'instance et elle echaeira donc d'y faire droit , demandez à votre defenseur mon confrere ou ma consoeur ou aux forces de police 17 vous seul n'y arriverez pas car cette requete doit etre motivee et au prealable etre repute de l'aval en son seing du juge des libertes pres du tgi de votre domicile de competence JL en abrege de faire entreprendre à votre conseil avocat la loisibilite qui lui est faite et concedee et de droit à ce sujet d'exploiter par la loi l'ip emettrice de la personne qui vous a sollicite selon vos dires car c'est vous qui le pretendez pas nous la SCP Castel Véronique et Pruvost Merling Avocats et Associes à la rochelle 17 ( Titulaires de la toge 17 TGI LA ROCHELLE ) donc que le serveur de rencontre donc le modérateur dresse copie en ses rangs et de ses minutes qui lui sont offertes et faites et de droit de l'integralite de cet echange et surtout la piece maitresse ! de l'IP detentric de son emetteur à savoir cette jeune fille alors agee de 17 et non pas 23 comme elle le pretend deuxio une fois cette IP en main la juxtaposer et la correler à son operateur de telephonie et de messagerie là nous allons tout 'refind ' et derriere car je me doute bien que l'IP appartient à ses parents c'est le coup classique ('je vous rassure " et de vous a moi comme dit mon meilleur ami prof liberale comme moi 'elles sont toutes pareilles mineures ou majeures " bref ) anecdote terminee sur ça .. donc avec cette IP et le nom des parents de ses il est evident que elle 17 et non 23 comme vous le pretendez cher client donc son nom utilisateur sur le reseau est relie a son propre compte utilisatrice dans sa vie perso ok troisio tres bien elle a du normalement au moment et des lors de la (sa ) à elle creation de son compte net declarer son identite c 'est obligatoire (en reponse de la loi sur les personnes et informatique et libertes ) donc sur la fiche renseignee par elle que nous nous entendons bien cher client la date le jour et l'annee de sa naissance sont alors et des lors renseignees et son lieu de naissance donc si vous voyez à quoi je pense et cet element tres important (une simple impression de la fiche cliente suffit ) en droit fait donc l'objet d'un contre vice legal de procedure qui ferait jurisprudence et permettrait au doyen des juges et au procureur de la republique de classer ce dossier sans suite notamment pour element apporte à l'enquete de nature insuffisante car en plus le saviez vous la police aurait du joindre cette preuve en sus et ad-hoc dans l'instruction à charge si elle n'y figure pas avec le reste developpe en concomitance confère ci dessus j'ai envie de vous repôndre c'est ok ! c'est bon echec pour cette jeune fille donc echec et mat vous serez certainement deboute en consequence , maintenant pour eviter que elle aussi en profite ' requerez une ITT à votre MT medecin superieure à 7J de preference pour la faire assigner par citation directe et d'huissier de justice par devant le tribunal des affaires penales en vous reconstituant parties morales et civiles par devant cette nouvelle qui complete l'autre en cours donc affaire et deposez plainte un contre elle deux contre ses parents troisio contre le serveur de rencontre car le modérateur aurait du au preabalble verifier qu elle avait reellement plus de 18 ans or il ne l'a pas fait et sur ça aussi vous "gagnez" par devant l'affaire en cours et en l'espece et secundo dans votre nouvelle action (et n'hesitez pas à envoyer (vous aussi) cher client des a present car le 15 XI 21 ce ne sera plus possible tous vos elements et de depart ainsi que de votre nouvelle action cf ci dessus à mon cabinet avocats et associes mes castel veronique et pruvost merling macron owen (titulaires de la toge 17 à 01 rue le dr darmon a la

rochelle 17000 tel 0546347980 ) afin que nous puissions (ce dossier le votre également .. comprenant en outre votre ite  
medicale mais pas que ) donc lui aussi mais pas que donc votre dossier à vous également cher client l'adjoindre (lui  
aussi mais pas que le votre ) et le fusionner également (donc votre dossier à vous également mon cher client ) donc  
dans le cadre de notre action commune liee au COVID19 mais pas que depuis et meme bien avant le 21 12 19 à am 9H30  
) mais ecrivez nous vous aussi mon cher monsieur , mon cher client( vous également en sus dont mais pas que donc de  
tous les 'histos' donc : dès à présent , ... dans cette attente , et eniême recevez cher monsieur au nom du groupe bcp  
avocat mes castel veronique et pruvost merling macron owen , nos sentiments les meilleurs et les plus sincères

votre bien dévoué ,

ME PRUVOST MERLING MACRON ,

SCP D'AVOCATS BCPG ME CASTEL ET ASSOCIES MES PRUVOST MERLING ET VERONIQUE CASTEL  
(TITULAIRES TOGE 17 ) 01 RUE LE DR DARMON A LA ROCHELLE 17000 TEL 0546347980 'Les Avocats pour  
défendre les intérêts de chacun donc au service de vos intérêts , " lex est quod notamus " = parce que ce que nous  
ecrivons fait loi!" Mes Castel Véronique et Pruvost Merling Macron Owen@ BCPG